

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 9 MAI 2022

A SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h50)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	3
5. PRÉSENTATION D'EXTRANET PAR M. R. KERN D'HAWAII	5
6. DÉPÔT D'INITIATIVES - MOTIONS - POSTULATS ET INTERPELLATIONS	5
7. PRÉAVIS 06/2022 - CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE SUR LE COMPLEXE SPORTIF DE LA TIOLEYRE - CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE	6
8. PRÉAVIS 07/2022 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR LE CONSEIL COMMUNAL DU 7 SEPTEMBRE 2016	8
9. INTERPELLATION DE M. G. DANA ET CONSORTS « BAIN DES DAMES », CULLY	15
10. COMMUNICATION 04/2022 - PROJET D'EXTENSION DES LOCAUX DE LA GARDERIE (ACCUEIL PRÉSCOLAIRE) SISE DANS LE BÂTIMENT DES CHAMPS D'OR, PROPRIÉTÉ DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE LAVAUX EXPLOITÉE PAR LA FONDATION PICCOLINO	16
11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	16
12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	18

M. Nicolas Blanc, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Jean-Pierre Lambelet du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	Municipale-Municipaux :	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	54
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Carline Cuénoud, Candida da Silva, Vivian Gaudin, Lionel Gfeller, Aurélia Joly et Yves Kazemi	6

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du 7 avril 2022 a été modifié. Chacun-e a reçu l'ordre du jour modifié le 9 mai 2022.

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à la majorité et 1 abstention.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. O. Veluz :

P.14, 1^{ère} ligne, « premières années de son existence fassent le bilan et **de leur** fonctionnement.

M. M. Cardinaux :

P. 3. sous point 3. Il se réfère aux « Fontaines » inventaire international, il s'agit en fait d'inventaire **cantonal**.

Il est adopté à l'unanimité

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ Mot du Président :

Il félicite les deux concitoyens de la commune de Bourg-en-Lavaux brillamment réélus au Grand Conseil, Mme Florence Gross et M. Pierre Fonjallaz.

Acclamations

➤ **Résultats des élections du Grand Conseil et au Conseil d'Etat****20 mars 2022**

Conseil d'Etat 1^{er} tour - Taux de participation : 43.89%

Est élue : **Mme Christelle Luisier Brodard** (817 voix)

Grand Conseil - Taux de participation : commune **43.74%** et arrondissement **37.94%**

12 députés sont élus pour l'arrondissement de Lavaux-Oron :

Rang	Parti	Nom-Prénom	Suffrages
1	PLR Les Libéraux-Radicaux	Chevalley Jean-Rémy	5'937
2	PLR Les Libéraux-Radicaux	Gross Florence	5'694
3	PLR Les Libéraux-Radicaux	Weidmann Yenny Chantal	5'601
4	PLR Les Libéraux-Radicaux	Monod Charles	5'220
1	Parti socialiste Lavaux-Oron	Ryf Monique	2'887
2	Parti socialiste Lavaux-Oron	Thalmann Muriel	2'716
1	Les Vert-e-s Lavaux-Oron	Wüthrich Andreas	3'279
2	Les Vert-e-s Lavaux-Oron	Fonjallaz Pierre	3'144
3	Les Vert-e-s Lavaux-Oron	Duggan Kilian	2'574
1	Vert'libéraux Lavaux-Oron	Chapuisat Jean-François	1'752
1	Union Démocratique du Centre	Glauser Nicolas	2'721
2	Union Démocratique du Centre	Chevalley Jean-Bernard	2'554
		Total élus	12

10 avril 2022 - Conseil d'Etat 2^{ème} tour :

Participation : **48.29%**

Sont élu-e-s (nombre de voix communales)

MM. et Mmes Frédéric Borloz (964), Valérie Dittli (914), Nuria Gorrite (827), Isabelle Moret (977), Rebecca Ruiz (798), Vassilis Venizelos (737)

- **Date des prochaines votations fédérales :**

15.05.2022 - 25.09.2022 - 27.11.2022

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2022 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieux -
20.06.2022	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
10.10.2022	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
09.12.2022	17h00	Salle à fixer et repas

5. PRÉSENTATION D'EXTRANET PAR M. R. KERN D'HAWAII

M. Renaud Kern de la société Hawaii Interactive présente Extranet avec des diapositives.

Le but de cet extranet est de proposer un outil d'échanges de documents informatiques. L'un des objectifs était d'avoir une solution d'hébergement en Suisse où il y a un contrôle des données afin que ces fichiers ne puissent pas être partagés par d'autres multinationales. Ce serveur est hébergé dans un data center à Lausanne et il utilise l'application Nextcloud qui est un outil open source. Il n'a pas de licence si ce n'est la licence de maintenance de mise à jour. Dans le cadre d'une commune, c'est un outil qui permet d'échanger toutes sortes de documents en interne.

Le lien est <https://extranet.b-e-l.ch>.

M. R. Kern présente la manière de se connecter et d'accéder aux documents.

Chaque conseiller a reçu un e-mail avec son identifiant-compte pour créer son mot de passe et entrer dans extranet avec un mode d'emploi. Pour des raisons de sécurité, il n'a été demandé qu'un mot de passe. Il y aura ensuite une double authentification. L'idée est que tous les conseillers puissent accéder au site et aller voir les documents.

Dans le site, il y a les dossiers suivants :

- Conseil communal : accès à tous les conseillers
- Bureau du Conseil - COFIN - COGEST et Secrétaire CC : l'accès est réservé aux membres, à la secrétaire du Conseil et à l'admin.

Les documents ne peuvent pas être partagés à l'extérieur comme dans Google.

Questions :

Est-ce qu'il est possible de créer des dossiers pour les commissions ad hoc où on peut mettre le rapport et qu'il soit modifié sur certaines clés par e-mail ?

« Oui c'est tout-à-fait possible. Il faudrait créer vous-même un dossier personnel dans votre partie. Et ensuite vous partagez vous-même le dossier avec les membres de cette commission. Il y a cette possibilité de partage et vous pouvez créer un lien de partage et le donner ensuite à l'utilisateur. [...] Si au départ, il n'y a pas encore de base de données avec tous les membres, ce serait à vous d'identifier personne par personne. »

Pour toutes questions, il faut les faire parvenir à Mme C. Fonjallaz, secrétaire du Conseil, qui les transmettra à M. R. Kern.

Le Président précise que c'est un premier jet et que cela va évoluer selon les besoins spécifiques.

6. DÉPÔT D'INITIATIVES - MOTIONS - POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président accuse réception de

- l'interpellation de M. G. Dana & consorts « Bain des Dames », Cully

Elle est ajoutée à l'ordre du jour et sera développée sous le **point 9**.

Chacun-e a reçu copie de cette interpellation.

7. PRÉAVIS 06/2022 - CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE SUR LE COMPLEXE SPORTIF DE LA TIOLEYRE - CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme A. Baehler Bech :

Elle se réfère au rapport de la Commission des finances, lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 06/2022 comme suit :

Ajout d'un point 4.

4. de laisser la compétence à la municipalité de modifier les contrats passés avec le TC Lavaux et le FC Vignoble régissant notamment les modalités d'une contribution financière. Ces contrats seront établis pour une durée de 10 ans et la contribution financière sera fixée à CHF 7'700.-/an pour le Tennis club Lavaux et à CHF 3'300.-/an pour le FC Vignoble.

La discussion est ouverte.

Mme A. Arbel :

Elle est une fervente convaincue de l'intérêt de ce Club house à la Tioleyre pour la vie sportive et associative de notre commune. Elle l'a soutenu lors du vote en 2021 et n'a donc aucune opposition sur le fond de ce projet, mais elle peine toutefois à comprendre comment ce projet a été planifié. Il a passé au vote le 15 mars 2021, il y a un peu plus d'un an. Il avait déjà soulevé pas mal de questions notamment de nos collègues qui exercent la profession d'architecte, par exemple sur la question de l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Une année plus tard, voici cette demande de crédit complémentaire sur nos tables. L'augmentation est de 48%, ce qui en proportion est énorme. Alors s'il est absolument indéniable que l'augmentation des prix des matières premières n'était pas du tout planifiable, d'autres éléments qui se rajoutent à cette demande de crédit complémentaire le sont ou auraient pu l'être.

Donc ses questions au municipal en charge du dossier sont :

- a) Toute nouvelle construction publique doit respecter les normes pour garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pourquoi cela n'a pas été fait ?
- b) Les aménagements complémentaires pour disposer d'une cuisine professionnelle et des revêtements de sol pour permettre l'entretien.
- c) L'adaptation de la construction des fondations et de la charpente au sol en présence, alors qu'on connaissait l'endroit pour y avoir construit le reste.

Est-ce que tous ces objets n'étaient-ils pas planifiables ?

M. J.-P. Demierre :

Merci pour la question. Quand on a effectivement passé le 1^{er} préavis, on lui avait déjà posé la question et il avait répondu qu'au niveau des architectes on faisait une économie substantielle de ne pas compter les honoraires en faisant confiance à nos services internes qui sont aussi équipés pour faire ce genre de chose. C'est vrai que des petites erreurs ont été commises. Donc à ce niveau-là, on a rectifié surtout le problème de l'accès aux handicapés. Cela nous avait échappé. C'est lorsqu'on a eu une opposition que cela nous a rendus attentifs à ce problème.

Au niveau de la cuisine, c'est le fabricant qui nous a mis un petit peu sur la piste, pas pour vendre plus cher, mais pour qu'on ait des boissons un peu plus fraîches, style les frigos de la salle des Mariadoules,

Aran. Il pense que c'est assez pertinent et puis les sols, on les avait prévus en contre-plaqué, donc on n'a pas trouvé cela très judicieux.

Toutes ces questions sont pertinentes et puis on fera mieux la prochaine fois. Il ne faut pas oublier non plus que quand on a construit la Tioleyre à l'époque, on a vendu un terrain de pétanque à Villette CHF 1'550'000.-. Il l'avait rappelé à l'époque pour ceux qui n'étaient pas là. Et puis le tennis-club de Lavaux paie quand même la location du court CHF 12'000.-/année, donc on se doit de leur donner la possibilité de jouer à cet endroit avec un service de club-house et également une buvette pour le football. Il croit que tout se passe bien là-haut et tout le monde s'entend bien.

Au niveau du sport, l'apport de la population est de CHF 60.-/habitant pour faire des activités sportives et sociales dans notre commune, ce qui n'est pas très cher payé par rapport à la police qui est de CHF 290.-/habitant.

La parole plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'amendement de la Commission des finances :

Ajout d'un point 4.

4. de laisser la compétence à la municipalité de modifier les contrats passés avec le TC Lavaux et le FC Vignoble régissant notamment les modalités d'une contribution financière. Ces contrats seront établis pour une durée de 10 ans et la contribution financière sera fixée à CHF 7'700.-/an pour le Tennis club Lavaux et à CHF 3'300.-/an pour le FC Vignoble.

C'est **accepté** par 47 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

Le Président passe au vote le préavis 06/2022 **amendé**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 06/2022 de la Municipalité du 4 avril 2022 ;

Où le rapport de la Commission des finances ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

par 40 voix pour, 3 contre et 9 abstentions

1. d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 43'429.- TTC au préavis 01/2021 d'un montant de CHF 150'000.- TTC pour la construction d'une buvette dans le complexe sportif de la Tioleyre ;
2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
3. d'amortir l'investissement conjointement avec le crédit initial, préavis 01/2021, sur une durée de 10 ans maximum, la première fois au budget 2022 (chapitre 35305).
4. de laisser la compétence à la municipalité de modifier les contrats passés avec le TC Lavaux et le FC Vignoble régissant notamment les modalités d'une contribution financière. Ces contrats seront établis pour une durée de 10 ans et la contribution financière sera fixée à CHF 7'700.-/an pour le Tennis club Lavaux et à CHF 3'300.-/an pour le FC Vignoble.

8. PRÉAVIS 07/2022 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR LE CONSEIL COMMUNAL DU 7 SEPTEMBRE 2016

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

Mme F. Gross :

Avant de lire les conclusions, elle espère qu'un vote d'entrée en matière aura lieu ce soir sur cette modification du règlement. L'entrée en matière est importante pour que chaque personne puisse s'exprimer de manière générale avant même de passer aux divers amendements.

La commission ad hoc a rendu son rapport après avoir siégé 1 fois dès réception du préavis. Les délais courts et les vacances scolaires ont passablement perturbé son travail mais elle tient ici ce soir à remercier chaleureusement et fortement les divers membres de la commission qui ont travaillé avec assiduité et acharnement afin de respecter les délais. La commission vous présente son rapport avec divers amendements qui seront repris durant la lecture du règlement, article par article. Il a été demandé de reporter ce préavis mais cela n'a pas été accepté.

La commission a effectué des modifications uniquement sur les articles ouverts, soit sur les articles modifiés par le Bureau du Conseil. Nous avons posé la question au Bureau pour savoir si nous pouvions éventuellement modifier d'autres articles. La réponse ne nous ayant pas été rendue, nous nous sommes arrêtés au traitement des articles modifiés par le Bureau du Conseil donc modifiés par le préavis. Mais la question se pose encore sachant qu'on a reçu cet après-midi des modifications d'articles qui n'ont pas été ouverts par le Bureau – d'ailleurs des modifications pertinentes. Suite à diverses discussions, on a décidé l'unanimité de ne se prononcer que sur les modifications faites par le Bureau.

Des questions peuvent se poser, parce qu'en effet, on a là un gros travail de modifications du règlement qu'on ne souhaite pas faire chaque année, mais la commission a siégé et a décidé de traiter uniquement les articles modifiés par le Bureau du Conseil. Pour nous, le tableau miroir transmis dans le préavis était difficilement compréhensible. Donc on a établi un tableau miroir afin de clarifier le travail et que la séance se passe le mieux possible, pour optimiser la concrétisation des modifications en tenant compte également du règlement type de l'Etat de Vaud qui ne nous permet pas de faire n'importe quelles modifications sachant que la grande majorité des articles nous sont imposés.

Nous aurions préféré avoir plus de temps, et pouvoir consulter dans le créneau de différentes commissions avant de pouvoir rendre ce travail.

Précipitation n'est pas raison, mais la commission a fait de son mieux et elle pense qu'un vote d'entrée en matière serait opportun afin que chacun puisse s'exprimer sur la globalité du préavis avant de passer article par article les modifications du règlement.

La discussion est ouverte.

M. L. Berthet :

Il s'exprime au nom du groupe PLR-ICD. Nous avons beaucoup débattu sur ce préavis 07/2022. Il ressort de nos débats que le délai est très court surtout au vu des vacances qui ont précédé ce Conseil. Il est difficile dans ces conditions d'avoir eu un vrai débat notamment entre les groupes. Nous avons un exemple avec les amendements qui sont arrivés aujourd'hui même. Un membre de la commission ad hoc n'a d'ailleurs pas pu être présent à cette commission. Ce qui est fort dommageable pour la tenue des débats. Nous regrettons aussi qu'il n'y ait pas eu de consultation préalable de la Cogest et de la Cofin, car des articles importants concernent ces 2 commissions et il nous paraît clair que ce sont les concernés qui seraient plus à même de donner leur avis connaissant les choses de l'intérieur.

Nous remarquons aussi que le préavis était assez « léger » dans le sens qu'il est difficile de s'y retrouver. Un tableau comparatif aurait été intéressant et là à ce propos, nous remercions la

commission ad hoc pour son travail. Il est clair que son tableau présenté est beaucoup plus clair. Nous regrettons aussi que tous les articles ne soient pas ouverts à la discussion. Pourquoi donc un conseiller ne pourrait-il pas s'exprimer sur un autre article que ceux proposés par le Bureau ?

En outre, nous avons connaissance d'une modification en cours de la loi sur les communes. Ce qui veut dire qu'il est très probable que d'ici une année nous devons revoter dans ce même Conseil pour ce règlement qui devra être adapté. La modification du règlement du Conseil communal est quelque chose de plutôt rare alors pourquoi s'empresse-t-on. Au vu des éléments précités, il semblerait qu'il est plutôt urgent de ne pas se presser.

Toutefois, après moult délibérations, le groupe PLR-ICD renonce à déposer une motion d'ordre afin de ne pas passer pour des enqueteurs, mais aussi pour ne pas remettre en question le travail de fond du Bureau et nous tenons à faire savoir que c'est sans enthousiasme de notre part que ce préavis sera certainement voté et soutiendrons certains amendements notamment ceux de la Cofin.

M. Ch. Currat :

Il parle au nom de la Cofin et après avoir pris contact avec la Cogest, et notamment son président. Le préavis proposé ce soir est une mise à jour nécessaire du règlement du Conseil avec notamment le registre des intérêts, le nombre de membres de la Cofin en lien avec le nombre de groupes actuels de notre conseil. La Cofin propose d'ailleurs quelques amendements qui seront traités ce soir sur les propositions faites par le Bureau.

Nous souhaitons toutefois que des questions de fonds puissent également être abordées. On est de nouveau sur le nombre d'articles sur lesquels on devrait discuter et on ne devrait effectivement pas se précipiter sur les articles qui traitent des éléments financiers. Donc c'est pour cela qu'on souhaiterait un deuxième temps pour qu'on puisse avoir une réflexion plus globale qui porterait notamment sur les questions de procédures financières et les compétences des différentes entités, étant donné que nous sommes dans cette 3^{ème} législature et la 2^{ème} avec les partis. Cet exercice pourra certainement conduire à des modifications dans les annexes – on a vu que le canton permettait de mettre assez d'éléments dans ces annexes – voire si nécessaire de retoucher un ou deux articles du règlement.

Pour cela, il serait bien de lancer par la suite un tel exercice et peut-être une analyse et une réflexion plus large que celle qui a conduit au présent préavis et qui comprendrait certainement des représentants des partis, de la Cofin, la Cogest et ou tout autre conseiller qui pourrait le souhaiter, afin de faire un exercice complet de réflexion sur la manière de travailler du Conseil et de ses différentes commissions.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote **l'entrée en matière** pour ce préavis 07/2022 afin de procéder aux modifications du règlement du Conseil.

L'entrée en matière est **acceptée** par 37 voix pour, 3 voix contre et 12 abstentions.

Le Président :

Il remercie pour les remarques reçues. Le Bureau souhaite remercier la commission ad hoc. C'est vrai que le travail fourni dans ce temps-là a été très bien étudié par le Bureau et les amendements ont de manière générale bien été acceptés. On aura l'occasion de le dire.

Dans une forme de procédure, en fait, il n'a tellement le droit de donner son avis. Donc ce sont ses collègues du Bureau qui se lèveront à certains moments, mais évidemment que le Bureau donnera son opinion sur certains amendements.

En termes de procédure, le Bureau vous a listé tous les amendements reçus de la commission ad hoc, la Cofin, par le groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s et par la Municipalité. Il propose de passer article modifié par article modifié, d'ouvrir la discussion. Il considèrera que si la parole n'est pas demandée sur un article modifié, celui-ci est accepté. S'il y a discussion, on vote.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de fonctionner ?

Mme A. Baehler Bech :

Elle aimerait savoir si le Président ouvre les articles non modifiés.

Le Président :

Il ne passera pas les articles non modifiés, mais il est ouvert à toutes propositions reçues des conseillers.

Mme F. Gross :

Elle est étonnée de la procédure. Comme mentionné concernant la modification des articles non ouverts, on n'a pas reçu de réponse, et on apprend ce soir qu'on peut ouvrir ces articles. Il lui semble que la commission ad hoc aurait pu l'apprendre avant le traitement de ce règlement et de ce préavis car elle aurait pu réaliser une étude plus complète.

Donc elle s'étonne du fait que ce soir, tout d'un coup, on obtienne l'information que l'ensemble des articles sont ouverts. Ça pourrait remettre en question la suite de la procédure.

Le Président passe les articles modifiés par le Bureau, la commission ad hoc, la Municipalité et le groupe Vert-e-s et Ouvert-e-s :

Les modifications de chaque partie sont : **en gras : ajout, modification** - en biffé : suppression

Art. 1

Ajout de [1] Cette décision doit être prise sur la base d'un préavis municipal. L'ancien [1] est supprimé.

La discussion est ouverte.

Mme F. Gross :

La commission a proposé un **amendement** sur la globalité du règlement situé en haut du tableau, soit « Suppression de l'ensemble des caractères en gras et/ou en italique dans le règlement à l'exception des titres » afin que ceci soit plus lisible, notamment durant les modifications de règlement, sachant que les caractères gras et italiques sont généralement utilisés lors de modifications de règlement.

Le Président :

Le Bureau est tout-à-fait d'accord avec cet amendement.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote cet **amendement**.

Il est **accepté** à l'unanimité.

Le Président :

Il revient sur les articles :

Art. 1

Ajout de [1] Cette décision doit être prise sur la base d'un préavis municipal. L'ancien [1] est supprimé.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Art. 3**Amendement du Bureau :**

Les membres du conseil doivent être **des membres du corps électoral en matière communale** au sens de l'article 3 al. 2 LEDP. S'ils...

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée

Art. 11**2 Amendements de la commission ad hoc :****Suppression :**

Après la fin de son mandat, le président du conseil est réputé démissionnaire du bureau.

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill :

Elle s'exprime en tant que membre du Bureau qui a revu ce règlement. A la base, on avait dans le règlement « *Le renouvellement de ce mandat ne peut excéder trois années* ». La proposition du Bureau était de biffer cette phrase dans l'idée que peut-être un autre pouvait rentrer comme scrutateur suppléant et puis est scrutateur, 1^{er} et 2^{ème} vice-président et ensuite président, ce qui excède les 3 ans, mais permet d'avoir quelqu'un avec pas mal d'expérience comme président.

Donc c'était la logique de notre modification par rapport à la proposition, « à la fin de son mandat de président du Conseil est réputé démissionnaire ». Ça donne un peu plus de flexibilité de n'avoir pas cette limite de 3 ans.

Arrivée 20h50 de M. Jonas Cuénoud.

Mme F. Gross :

Elle se demande si on ne veut pas en venir à la même vue en final avec l'amendement du Bureau et puis l'amendement de la commission ad hoc. Le but étant qu'il y a des groupes politiques qui seront plus petits que d'autres, puis ce serait parfois compliqué de nommer un nombre important de personnes au Bureau et dans les commissions permanentes sachant que le conseil communal vote de toute manière sur la composition du Bureau. Le fait que le président soit réputé démissionnaire à la fin de son mandat, pour nous, semblait de trop pour laisser aussi libre à la personne de pouvoir réintégrer le Bureau s'il le doit et par aussi peut-être un manque de motivation et de temps, d'autres membres du groupe, de pouvoir revenir au Bureau en tant que scrutateur sachant que de toute manière le conseil vote sur la composition du Bureau chaque année. Ne nous limitons pas cette liberté.

Mme A. Baehler Bech :

Elle ne soutient pas cet amendement partant du principe que nous avons un président qui est déjà entré au sein du Bureau. Il a été 1^{er} vice-président, 2^{ème} vice-président, président. Après il est temps pour le bon fonctionnement du Bureau dans son ensemble que la personne qui a exercé « un certain pouvoir » laisse la place à la nouvelle équipe pour qu'elle puisse s'organiser, se préparer et effectuer le travail qui lui est demandé. Donc en ce sens, elle propose de ne pas accepter cet amendement.

Le Président passe au vote l'**amendement** de la commission ad hoc, soit la **suppression** de « Après la fin de son mandat, le président du conseil est réputé démissionnaire du bureau »

Il est **accepté** par 22 voix pour, 16 contre et 15 abstentions.

Art. 11, chiffre [2]

Amendement de la commission ad hoc : suppression - ajout

Par « chaque année », il faut entendre la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin. Il faut procéder aux nominations pour le 1^{er} juillet de chaque année. Les membres du bureau sont rééligibles, ~~à l'exception des restrictions citées dans le règlement~~ **à moins que le règlement ne restreigne la possibilité de réélection.**

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill :

Le Bureau est d'accord pour cette modification.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote l'**amendement** de la commission ad hoc :

Il est **accepté** par 52 voix pour et 1 abstention.

Art. 11

Amendement de M. M. Devanthéry, Vert-e-s et Ouvert-e-s

Ajout :

Le mandat du président ne peut excéder une année par législature

La discussion est ouverte.

M. M. Devanthéry :

Tout d'abord, Il remercie le Bureau pour le travail qui a été fait ainsi que la commission ad hoc. Cet ajout vient du fait que du coup la durée du mandat n'est pas explicitée dans le texte de ce rapport, donc pour nous de la fixer. D'autre part, l'organisation actuelle du conseil fonctionne bien en cas de beau temps, mais c'est bien de l'inscrire là en cas de litige ou de problème afin de faire en sorte que le tournus et la répartition étatique soit de mise au sein du Bureau.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote l'**amendement** de M. M. Devanthéry :

Il est **refusé** par 30 voix contre, 17 pour et 6 abstentions.

Art. 14

Amendement de M. M. Devanthéry, Vert-e-s et Ouvert-e-s

Suppression :

~~Le secrétaire municipal n'est pas éligible aux diverses fonctions mentionnées à l'article 11. Il peut toutefois être élu secrétaire du conseil.~~

La discussion est ouverte. La parole n'est pas ou plus demandée. Le Président clôt la discussion.

M. M. Devanthéry :

Au nom du groupe, que le secrétaire puisse être à l'exécutif et au législatif, pour nous ça pose un problème c'est pourquoi on demande de supprimer cette phrase de l'art. 14.

Mme F. Gross :

Cet article est-il réellement ouvert lors des modifications de la part du Bureau ? Si ce n'est pas le cas, elle revient sur sa remarque précédente. Pourquoi est-ce que ce soir nous avons droit d'ouvrir les articles qui n'ont pas été ouverts dans le préavis alors que la commission ad hoc n'a pas obtenu de réponse à sa demande sur l'ouverture des articles modifiés ce soir ?

M. S. Hope Weber :

Sauf erreur cet article est en italique dans le règlement type et cette partie n'est pas du tout modifiable.

M. M. Cardinaux :

Est-ce qu'on pourrait avoir une réponse peut-être plus précise à la question de Mme F. Gross, soit de la part du Président, soit de la part du Bureau, pour savoir si on entre en matière sur les articles qui n'étaient pas modifiables, de sorte à éviter de perdre du temps et de grandes discussions ?

Le Président :

C'est vrai la question nous a été posée et on a été un peu pris de court. On a demandé à la DGAIC si c'était possible de rouvrir éventuellement des articles. La réponse nous est arrivée jeudi 5 mai 2022. Ce qui fait que le travail de la commission ad hoc a été fait selon ce que le Bureau a présenté sans forcément avoir des opportunités de rajouter des données, et en même temps de pouvoir sortir les annexes.

Dans l'esprit, le Bureau a envie que tout ce qui peut amener des clarifications, quelque chose de positif qui peut nous aider dans nos débats futurs, puisse au moins être mis sur la table. Voilà. C'était ça notre base de suggestions chaque fois.

M. M. Cardinaux :

Est-ce que vous pouvez proposer éventuellement de soumettre cela au vote puisqu'on n'a pas été prévenu d'avance ?

M. J.-P Haenni, Syndic :

Bien que ce soit le préavis du Conseil, au début de la séance, la question a été posée pour la révision de ces articles ouverts ou pas, puis la réponse est arrivée seulement après le rapport de la commission ad hoc. Cela pose un petit souci à la Municipalité.

Le Président :

A force de leur téléphoner, on peut poser toutes les questions. En fait, plutôt que de faire la proposition de M. M. Devanthéry, si on pouvait passer en revue déjà tous les amendements qu'on connaît, de voir tous ces articles amendés tels qu'on les a. Et puis à la fin au moment du vote final sur le préavis, on pourrait finalement le « repousser » à une prochaine séance du Conseil. Cela permettrait d'éviter d'avoir une discussion à brûle pour point sans réflexion.

Mme F. Gross :

C'est typiquement une discussion qu'on aurait dû avoir avant d'entrer en matière parce que maintenant, on est en train de passer les articles. On va repousser le vote final pour retravailler peut-être les articles non ouverts ce soir, en sachant qu'après le vote final, il y a un délai référendaire. Alors elle comprend qu'il y a plein d'articles qui sont hyper importants, que tout le monde souhaite, en tout cas la grande majorité du Conseil, avancer le plus vite possible.

On a travaillé, on a posé cette question, on n'a pas eu de réponse. On a travaillé quand même et puis là on va faire quoi, on va retravailler, est-ce qu'on aura le droit de consulter du moins les personnes qui n'ont pas été consultées, mais de nouveau, précipitation n'est pas raison, et d'obtenir la réponse. On vote déjà sur ce qu'on a bossé, on ne votera peut-être pas le vote final, on retravaillera sur la suite. C'est typiquement quelque chose qu'il fallait nous annoncer lors du vote d'entrée en matière et elle, selon la discussion qui est maintenant, se réserve le droit de déposer la motion d'ordre qu'on s'est refusé de déposer afin qu'on fasse un vrai travail global avec consultation des personnes concernées, avec respect aussi des services de l'Etat de Vaud, des institutions, pour ne pas leur envoyer 3x notre règlement modifié et pour ne voter qu'une fois sur un vote final, c'est-à-dire, pas ce soir. Cela permet

que ce soit sur l'entier du règlement du Conseil et en prenant en compte la finalité de la loi sur les communes. Là, on fait un petit peu du travail bout de bois, un petit bout ce soir, un autre une prochaine fois, et franchement elle est très déçue parce qu'on aurait pu gagner du temps parce que les articles qu'on modifie ce soir, il y a des arguments hyper pertinents qui sont amenés par le groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s, qu'elle remercie, et également par la Cofin qui aurait pu être consultée par la commission ad hoc. Elle est persuadée que d'autres groupes avaient plein d'autres idées et qu'on aurait pu faire notre travail en une fois, au lieu d'un travail en demi-mesure.

Il serait bien qu'on boucle ce règlement de manière concertée, consultative, et par l'ensemble des conseillers pour qu'on arrive à quelque chose de ficelé qui, de toute manière, sera soumis au délai référendaire et on peut travailler vite. Elle est persuadée qu'il y a des gens qui, maintenant ont lu ce règlement. Il y a des amendements qui ont déjà été déposés. On peut travailler sur quelque chose de global jusqu'en juin pour qu'on ait un délai référendaire qui court à partir du conseil de juin et non pas qu'on fasse voter des amendements aujourd'hui.

Mme J. Potin :

Quel est le délai pour modifier ce règlement ? Est-ce qu'on a un délai cette année ? Qu'est-ce qui nous presse, car elle a l'impression qu'on n'est pas prêt au vu des discussions.

Le Président :

On n'a pas de délai puisque c'est de notre chef qu'on a décidé de modifier ce règlement. Le délai était sous une forme de promesse lors d'une réunion qui a eu lieu, il y a une année, avec les différents chefs de groupe lorsqu'il a fallu répartir les différents membres des commissions de surveillance du conseil communal. Cela a été en fait l'impulsion de ce qui bruite depuis plusieurs années finalement, mais il n'y a pas un délai légal là-dessus, absolument pas.

M. J.-V.A. Vogel :

Il était le membre de cette commission ad hoc qui n'a pas pu participer à celle-ci en raison des vacances et absence professionnelle puisqu'on avait eu moins de 10 jours pour trouver une date vacances comprises. Personnellement, ce qu'il voit ou entend ce soir l'étonne grandement également et il propose tout simplement qu'on renvoie de préavis à la commission ad hoc pour qu'elle fasse son travail pour le mois de juin, s'il y a en plus pas de délai à tenir pour qui ce soit dans le canton. Il pense que c'est peut-être la meilleure des choses à faire.

Mme A. Baehler Bech :

Elle n'est pas toujours d'accord avec Mme F. Gross, mais elle comprend son mécontentement. C'est vrai qu'il y a quand même un petit problème. Cela étant, effectivement, le travail n'est pas abouti. Le président de la Cofin a laissé entendre qu'il devrait y avoir quand même des discussions avec les membres de la Cogest et de la Cofin pour essayer de faire quelque chose d'un peu plus abouti.

Donc, elle soutient cette sorte de proposition de geler les travaux en l'état et de les reprendre après le passage peut-être de la commission ad hoc qui pourrait s'adjoindre d'autres personnes afin que l'avis de la Cogest et de la Cofin puisse être pris en compte et qu'on arrive à quelque chose de plus abouti, et puis de faire en sorte que tous les groupes aient pu discuter de la chose et donner leur aval sur les amendements ou non, ce qui fluidifierait aussi l'adoption de la modification du règlement par la suite.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président :

Il propose le vote sur la question de continuer ou pas de traiter ce soir les amendements parce que le but est quand même qu'on s'y retrouve tous et qu'on arrive à quelque chose qui convienne à tous. Il n'y a pas là de victoire, peut-être pour un temps. Il n'y a aucun problème avec ça.

Si les conseillères et conseillers adoptent la proposition de renvoyer ce préavis, est-ce qu'on laisse le mois de juin ou est-ce qu'on s'autorise toute discussion, Mme F. Gross, volontiers ?

Mme F. Gross :

Au niveau des délais, elle a parlé de juin 2022. Evidemment qu'au vu des comptes et rapport de gestion, elle pense que ça ne dérangera personne si c'est octobre, sachant qu'une consultation Cofin-Cogest est évidemment nécessaire, ainsi qu'une audition de la Municipalité. Ça laissera également le temps aux groupes politiques de travailler ce règlement, afin qu'ils puissent revenir le jour où l'on siège en 1 ou 2 séances de commission ad hoc, vu qu'on a un membre par groupe politique, d'amener ses amendements qui seront travaillés en commission. Donc si c'est traité à la séance du Conseil communal d'octobre, ce serait bien.

Le Président :

Ça lui paraît aussi le mieux parce qu'au mois de juin 2022, on a les comptes et le rapport de gestion.

Le Président passe au vote le préavis 07/2022 **amendé**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 07/2022 de la Municipalité du 4 avril 2022;

Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 49 voix pour et 4 abstentions

de **reporter** ce préavis au plus tard à la séance du conseil d'octobre 2022.

9. INTERPELLATION DE M. G. DANA ET CONSORTS « BAIN DES DAMES », CULLY

Chacun-e a reçu copie de cette interpellation, il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. G. Dana :

Il se réfère à son interpellation et en conclusion, il demande à la Municipalité d'étudier principalement une amélioration de l'entretien et un meilleur emplacement de la signalétique au bain des dames.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

La signalétique, à toutes les entrées de la place d'Armes, il y en a une mais qui est plus spécialement pour la place d'Armes, mais il y a un panneau également à l'entrée de la partie principale du bain des dames. Les paddles sont effectivement assez envahissants. Le stationnement des vélos, il y a un rack vers le restaurant du Major Davel, mais qui est un peu loin de la place. On va étudier et revoir cela. Quant au revêtement des escaliers d'accès au lac, il ira regarder. On prévoit également une descente dans l'eau, pas pour les handicapés, mais pour les personnes à mobilité réduite afin d'avoir vraiment un accès plus facile. On étudie cela, on a un préavis qui va passer pour les enrochements et les

différents aménagements à faire, et on va étudier cette interpellation pour la suite. Tout ne va pas se faire pour cet été.

La Municipalité va faire en sorte de répondre à l'interpellation à la prochaine séance du Conseil de juin 2022.

M. L. Béguelin :

Au point de vue de la plage, pour résoudre le problème des kayaks et des paddles, il faudrait simplement délimiter la plage côté eau avec des bouées jaunes comme c'est censé être fait sur toutes les plages. Ça serait aussi peut-être valable à Moratel.

M. G. Dana :

Il remercie le Municipal pour sa réponse. On va avoir maintenant le bain des hommes qui va être fermé cet été pour des travaux, c'est juste ? Oui. Donc on va avoir une recrudescence de personnes. Le problème principal c'est les pêcheurs. Il aime beaucoup les pêcheurs, mais à chacun sa place, et s'il y a des pêcheurs sur la digue, il y a 25 m. de digue qui disparaissent au profit des baigneurs.

M. J-P. Demierre, Municipal :

On n'a pas de règlement sur les pêcheurs. C'est mis dans le règlement de police à l'art. 168, qu'au niveau des pêcheurs, la Municipalité peut édicter un règlement. Aujourd'hui, on ne l'a pas encore, et actuellement les pêcheurs peuvent pêcher sur les rives du lac, ce qui lui semble assez logique. Sur les débarcadères, ils ont l'interdiction d'y aller et c'est le garde des faunes qui doit faire son boulot. On l'a interpellé 2-3 fois. On va étudier la chose.

Pour les bouées, on va regarder cela. C'est une très bonne suggestion.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

10. COMMUNICATION 04/2022 - PROJET D'EXTENSION DES LOCAUX DE LA GARDERIE (ACCUEIL PRÉSCOLAIRE) SISE DANS LE BÂTIMENT DES CHAMPS D'OR, PROPRIÉTÉ DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE LAVAUX EXPLOITÉE PAR LA FONDATION PICCOLINO

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Il est très content de l'issue de reporter le préavis 07/2022 parce que le règlement communal du Conseil date de quelques années. On s'est peut-être emballé, mais il pense que c'est très bien pour tout le monde.

Il remercie l'huissier et la présence des conseillers. Il n'a pas de communication particulière et il se réjouit de partager l'apéro puisque maintenant on peut enfin de nouveau avoir un apéro après notre séance.

M. Raymond Bech, Municipal

Il n'a pas de communication.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

En juin 2022, on va mettre à l'enquête le règlement et le plan de classement des arbres de la commune. Dans la communication 08/ 2021, il y a avait une description rapide de ce que ça allait être. Donc l'automne dernier un bureau d'Yverdon, Maillefer & Hunziker, a fait un recensement de tout ce patrimoine arboré. Il montre sur le site <https://arcgis.geoguchet.ch/bel/> les exemples du platane du Major Davel qui fait un diamètre de 2 m. et qui a une importance cantonale et chez lui, on voit qu'il y a un cèdre qui est en bon état qui fait 1m de diamètre et qui a une importance communale. Tous les arbres de la commune ont donc reçu une note avec la méthodologie de Maillefer & Hunziker qui permet de classer ces arbres en fonction de leur importance cantonale, communale ou sans importance. Ce classement a une répercussion sur le règlement qui autorise ou pas certaines choses en fonction du classement de l'arbre. Tout cela va être évidemment présenté aux habitants en temps voulu. Donc, le plan et le règlement vont être soumis à l'enquête publique, ensuite s'il y a des oppositions, ce sera la Municipalité qui fera le suivi et puis s'ensuivra un préavis avec un vote des conseillers pour ce règlement et ce plan et ensuite une approbation au canton.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Il remercie pour l'acceptation du préavis 06/2022. Le 1^{er} juin 2022 aura lieu l'inauguration de ce magnifique club house et de la buvette du centre sportif de la Tioleyre. Les conseillers y sont invités. Concernant le Tour de France, il passe, entre autres, par Cully, Riex, Epesses venant de Vevey. Il y aura des communications qui vont être transmises aux habitants via un flyer cantonal et puis un avis sera envoyé tout prochainement via tout ménage. Considérez le 10 juillet comme un dimanche sans voiture dans la région.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

Il remercie les cavistes et œnologues de la commune car nos 3 vins d'appellation Epesses, Calamin et Villette ont obtenu le label Terravin et ces mêmes vins ont été aussi présentés au Mondial du Chasselas qui se tiendra les 24-25 juin 2022 au Château d'Aigle. Il se tient à disposition pour les questions tout-à-l'heure et souhaite une excellente soirée et santé à tous.

Mme Evelynne Marendaz Guignet, Municipale

Elle profite de cette occasion pour annoncer que la Municipalité ne sera pas en mesure de livrer au mois de juin 2022 le rapport sur le postulat de Mmes M. Janeiro-C. Bachmann et consorts « Remplir l'espace avec du lien : une maison des associations pour la commune », car on a besoin du délai d'octobre 2022. On avait reçu le rapport de la commission en automne 2021. Elle ne sait pas quelle est la date qui fait foi. Elle présente ses excuses pour juin 2022 et s'engage pour le mois d'octobre 2022.

Une petite nouvelle. Les conseillers avaient voté un crédit pour organiser un concours d'architecture pour la rénovation du bâtiment, rue du Temple 1 à Cully. Ce concours a eu lieu et le 18 mai 2022 à 18h00, le lauréat sera rendu public lors d'un vernissage qui aura lieu dans le bâtiment même. L'exposition des projets va durer quelques jours, soit le jeudi 19 mai 2022, le samedi 21 mai 2022 de 10h00 à 12h00 et le mardi 24 mai de 18h00 à 20h00, donc elle encourage les conseillers à venir voir ce que les 6 concurrents ont produit pour ce bâtiment.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il n'a pas de communication.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

M. P.-A. Fontannaz :

Une question. Est-ce que le tour de France sera « light » ou avec la caravane complète parce qu'on a déjà eu 2x le Tour de France, 1x il y avait la caravane et 1x il n'y avait rien du tout.

Il incite la commune à reconstruire toute l'acoustique de ce beau bâtiment. On voit que sans une activité, il y a un effet néfaste sur la sonorisation.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il y aura la caravane complète sauf 2 ou 3 véhicules qui passeront directement de Vevey jusqu'à Chexbres via Chardonne. C'est une question de la RTS1 qui le voulait.

M. J.V.A. Vogel :

Il a une proposition individuelle. Il se fait le porte-voix des habitants de la rue de la Gare à Grandvaux, où il habite. Depuis la rénovation de la gare il y a maintenant 3 ans, les CFF l'ont dotée d'infrastructures modernes et d'une cadence à la demi-heure. Ce qui rend la circulation des transports publics logique pour de plus en plus de nos concitoyennes et concitoyens, ce qui le réjouit grandement d'ailleurs. S'ajoute à cela le transport scolaire, Grandvaux-Puidoux et retour, le matin, à midi et le soir. Rendre le transport public attractif n'est pas une solution, mais une obligation pour laquelle la Confédération, le canton et les CFF s'engagent avec force.

Prendre le train, c'est bien, mais encore faut-il se rendre à la gare et pour cela afin d'offrir un niveau confort idéal et de permettre à nos concitoyennes et concitoyens d'y arriver en bon état et par tous les temps. Quelques 50 places P+R ont été créées au fond de la rue de la Gare tout comme 3 ou 4 places pour les bus scolaires. S'ajoutent à cela, les quelque 25 ou 32 roues thermiques ou électriques, malgré cela, il cherche parfois désespérément une place. Depuis plusieurs mois, voire années, nous demandons, donc les habitants de ce quartier, à la Municipalité de créer le plus rapidement possible une zone 30 km/h à la rue de la Gare de Grandvaux et/ou de réfléchir au réaménagement complet de cette dernière. Non pas pour notre confort, mais afin d'éviter un accident de personne qui pourrait s'avérer terrible. En effet, la visibilité entre la place, le bâtiment de la gare et la route menant aux dites places est très mauvaise et beaucoup d'utilisateurs ne se gênent pas de rouler à ces endroits à des vitesses totalement inappropriées bien que malheureusement réglementaires. La Municipalité et les CFF se renvoient gaiement la balle depuis trop longtemps maintenant et c'est pourquoi, suite à divers échanges avec les CFF concernant d'autres nuisances, il s'est permis de demander à ces derniers ce qu'il en était. Il a eu la confirmation du directeur régional des CFF, M. A Fragnière, qu'aucune démarche n'avait été entreprise auprès des CFF par la commune mais qu'ils ne s'opposeraient pas à une nouvelle affectation en zone 30 km/h et qu'ils étaient conscients de ce problème.

M. J.V.A. Vogel serait content de prioriser cela et d'éviter le pire, mais aussi peut-être d'obtenir des solutions aux 2 roues, aux clients du restaurant, aux voitures et aux personnes venant chercher leurs amis, enfants et proches à cet endroit. Il habite et utilise quotidiennement cette rue et il vous prie de croire que nous avons déjà évité à plusieurs reprises et de justesse des accidents qui auraient pu avoir lieu.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

C'est le territoire des CFF. On se renvoie un petit peu la balle, c'est vrai. Si on va sur le cadastre, on voit cela. Qu'ils nous donnent le P+R à gérer, on le veut bien. Effectivement, on a fait des projets de mettre à côté des garages les vélos, mais on est sur le territoire CFF. Donc c'est à eux de le faire.

Il a eu ce matin encore une demande pour faucher le pré parce qu'il y avait des problèmes de visibilité. Il confirme que c'est le territoire CFF. Donc on va regarder avec M. P. Favey, chef des infrastructures,

pour voir ce qu'on peut faire. Il a un contact régulier avec les CFF. C'est un peu un no man's land où les CFF disent qu'ils sont chez nous et nous on dit qu'ils sont chez eux.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il ne connaît pas la réponse mieux que son collègue en charge de la police, mais c'est sûr que la rue de la Gare de Grandvaux appartient au CFF.

Est-ce que M. J.V.A. Vogel a l'échange de mails à lui faire parvenir ? Il le fera.

Vous êtes tous témoins que les CFF s'engagent, ça veut dire qu'on va pouvoir y réfléchir. Le problème est qu'il y a les CFF voyageurs et les CFF infrastructures qui gèrent leur terrain. Mme E. Marendaz Guignet, Municipale, peut vous en raconter des belles et pas mûres à propos de la gare du Cully où les gens qui organisent la circulation des trains ne parlent pas aux gens qui organisent la gestion des immeubles, ce qui parfois donne des choses assez bizarres.

Quoiqu'il en soit, il est avec son collègue en pleine réflexion sur les points noirs à modifier de la commune et puis la zone Trossière-Gare de Grandvaux fait partie des zones qu'on va regarder de près. Alors probablement que la zone 30 km/h est une très bonne idée, surtout si les CFF l'accordent sur la partie du terrain qui leur appartient. C'est un point auquel on va réfléchir.

M. J. Cuénoud :

Pour la 3^{ème} fois de suite, il revient sur le sujet du trafic entre Riex et Epesses. Récemment, une conseillère et ses 2 enfants ont failli se faire renverser en sortant de chez eux par un véhicule qui roulait largement au-dessus du 30 km/h et le même jour, le soir, alors qu'il traversait Riex à pied avec son enfant de 5 ans, il a vu une bande de motards faire des « wheelings » entre la maison Fauquez et le café de Riex. Il leur a dit que ce n'était pas le meilleur endroit de le faire ainsi que le moment à 17h30 où il y a des enfants et beaucoup de circulation. Puis, il a pris une photo du groupe, ils sont tous venus vers lui, l'ont encerclé et ont menacé de lui « casser la gueule » devant son gamin. On s'est calmé. Ils ont insulté et menacé un autre conducteur qui, pas de chance pour eux, était son voisin. Du coup, on a les deux porté plainte parce qu'on ne peut pas laisser passer ça. Ils se croient au Far Ouest. Et il ne parle pas du bruit sonore, de la circulation intense qui, lors d'accidents sur l'autoroute, est déviée sur Riex-Epesses, des week-ends, de la semaine et du soir ainsi que des cyclistes. Une fois il a vu un cycliste qui est passé à 43 km/h.

La dernière fois lorsqu'il est intervenu, on lui a dit un car à Epesses ça passe toujours, à Riex, avec les bouchons, il faut être patient. Il sait que c'est compliqué, il y a des travaux au nord au-dessus de la commune, mais ce n'est pas en faisant rien qu'on va améliorer la situation. Il attend et il continuera à revenir sur ce point tant qu'il n'y aura pas quelque chose de concret proposé ou des changements parce que la situation devient tendue.

M. JC Schwaab, Municipal :

C'est une intervention très importante. On a des projets d'aménagements, des trottoirs franchissables pour être plus précis pour Riex d'abord, Epesses ensuite. C'est vrai que la circulation a atteint la limite du supportable, l'a même dépassée depuis très longtemps. On aura une séance avec la population organisée par les habitantes et habitants de Riex pas plus tard que mardi prochain. On espère que la population de Riex sera nombreuse pour qu'on puisse discuter de ces projets d'aménagements et voir comment est-ce qu'on peut les mettre à l'œuvre le plus rapidement possible et le mieux possible. Ça c'est pour l'aspect de la sécurité des piétons.

Maintenant il y a l'aspect de la surcharge du trafic qui effectivement devient de pire en pire, notamment les week-ends de beau temps et très probablement que la venue du Tour de France avec le surcroît de notoriété que ça va amener, ne va pas arranger la situation. Et pour cela la Municipalité, a un projet, soit d'avoir la route de la Corniche à sens unique avec des exceptions pour les riverains et puis la clientèle le dimanche. Mais c'est un projet qui est à l'étude. Ce sont des choses qu'on va creuser bien évidemment avec tous les acteurs concernés.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Au niveau de la répression, c'est clair qu'on fait des contrôles radar au moins 2-3 fois par mois. Ils se mettent en général dans la première place du caveau parce qu'ils peuvent prendre plus juste que devant M. J. Cuénoud. Et au niveau du contrôle, le maximum était 42 km/h. Les wheelings des motos, on ne les a pas vus, mais c'est bien connu, les gendarmes ne sont jamais là quand il faut et toujours là quand il ne faut pas, mais on fait des contrôles radars et puis il pourrait vous sortir des chiffres tout-à-fait clairs et nets pour le prochain conseil. Il n'y a pas de vitesse vraiment excessive à Riex, mais il confirme qu'à Epesses, ça passe toujours et que le gag était que les camions se lancent parfois dans des trucs pas possibles et quand un camion passe à Riex, même à 20 km/h, ça impressionne les petits enfants. On est tout-à-fait conscient du problème.

M. G. Dana :

A quoi sert l'échafaudage installé depuis plusieurs mois au-dessus du trottoir à l'entrée ouest de Riex ? Sauf erreur, il semblerait que personne, ni aucune activité n'a eu lieu sur cet échafaudage loué.

M. J.-R. Gaillard

Cet échafaudage avait été posé pour nettoyer le mur du lierre avec différentes racines, de la vigne vierges et des ronces. En enlevant ces végétaux, on s'est rendu compte que le mur avait beaucoup de dégâts, que les couvertes ne tenaient plus et que des crépis s'étaient décollés. La voirie n'a pas les capacités de faire ces travaux, surtout que c'est un mur qui est très haut. Donc, M. P. Favey a demandé un devis à une entreprise et ces travaux ne s'exécutent pas pendant l'hiver, pendant la période de gel, mais on en a discuté ce matin, l'échafaudage va rester pour la sécurité des enfants et des voitures qui passent dessous s'il devait avoir quelque crépis qui tomberaient. On a un budget limité pour le mur, mais si le devis dépasse, on fera une provision sur 2023 pour réaliser ces travaux au plus vite ou dès que possible.

M. R. Baehler

Le jeudi 12 mai 2022 se déroulera à Puidoux une séance du conseil intercommunal de l'ASCL. Il communiquera les résultats des discussions au prochain conseil et principalement des comptes 2021.

M. J. Cuénoud

Il a appris qu'il y avait une équipe qui avait posé un dossier pour mettre une buvette provisoire à la place d'Armes à Cully. Qu'en est-il ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

La buvette, effectivement, c'était le bar la Générale à Pully qui voulait la mettre sur la place d'Armes à Cully, mais comme on veut garder ce lieu de convivialité sympathique, on les a vus et on les a branchés, vu les difficultés de la Cambuse qui est fermée, avec la SPBMC, à Moratel. Il ne sait pas si ça va se faire. La SPMC va peut-être prendre l'opportunité de cette buvette éphémère.

Mme E. Potterat :

Elle a reçu pas mal de questionnements de parents suite à la communication qui a été faite pour la Fondation Piccolino qui va être déplacée, ainsi que pour le chemin des écoliers qui était prévu entre l'UAPE et l'école des Ruvines, et sur l'agenda de la place de la Gare. Donc elle pose la question à ce sujet-là.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Elle répond seulement sur le planning de la place de la Gare. Au niveau de l'aménagement de la place de la Gare de Cully, on espère voir s'effectuer les travaux définitifs de son aménagement dans la 2^{ème} moitié de 2023. Donc, jusque-là, on est dans une phase provisoire.

M. R. Bech, Municipal :

S'agissant de la Fondation Piccolino, tout d'abord, nous avons une séance le 10 mai 2022 avec l'UAPE où l'on discutera aussi de cet élément-là. Il faut savoir qu'effectivement le déplacement des anciennes capites, qui vont être fermées à partir d'août 2022, va se faire prochainement. Il signale aussi qu'on a aussi déjà énormément d'inscriptions, bien plus d'inscriptions pour les 1 à 6P qu'on en avait ces dernières années. Donc cela signifie qu'effectivement on va devoir bien penser à la question du transfert depuis l'école à la rue du Temple 17, il se fera évidemment sur le parcours qui doit faire l'objet de réfection et clairement accompagné par les éducateurs.

M. JC Schwaab, Municipal :

On a aussi planché sur cela. C'est un cheminement provisoire plus sûr que l'actuel en fonction. L'idée est de refaire un cheminement piétonnier qui permette aux enfants d'aller des Ruvines jusque dans le bourg de Cully avec des trottoirs sécurisés. Il y aura également un passage piétons à la sortie du Vigny qui nous a souvent été demandé. Tout cela est en train d'être validé par la DGMR et sera mis à l'enquête tout soudain pour pouvoir entrer en vigueur au moment où les enfants vont commencer à utiliser les locaux de la rue du Temple 1, Cully.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président clôt l'assemblée à 21h50.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz

Cully, 20 juin 2022